

Ministère des Soins de longue durée

Webinaire sur la préparation aux maladies respiratoires

Séance d'information à l'intention des résidents, des familles
et des fournisseurs de soins

2 novembre 2023



Contexte de la saison des maladies respiratoires

- Le ministère des Soins de longue durée (MSLD) s'attend à une saison des maladies respiratoires d'autant plus difficile que la grippe, le virus respiratoire syncytial (VRS) et la COVID-19 circuleront en même temps. Depuis la mi-août, on a recensé un nombre accru d'éclotions de COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée.
- Le risque de conséquences graves dues à la COVID-19 pour les résidents a diminué, grâce à l'accès et à l'adhésion aux vaccins, à la disponibilité d'antiviraux sûrs et efficaces et à l'immunité élevée de l'ensemble de la communauté.
- Des mesures de prévention et de contrôle des infections sont en place pour contribuer à réduire le risque d'apparition et l'incidence des éclotions.
- Le MSLD continuera de collaborer avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef pour surveiller étroitement les tendances et les projections dans l'éventualité où d'autres mesures seraient nécessaires afin d'optimiser la santé et le bien-être des personnes qui vivent et travaillent dans les foyers de soins de longue durée.

Prévention et contrôle des infections (PCI)



- L'hygiène des mains doit être respectée avant et après les repas et les activités de groupe, au moyen d'un désinfectant pour les mains ou de l'eau et du savon.
- Le port du masque est encouragé pour toutes les personnes se trouvant dans les aires communes ainsi que pour le personnel travaillant directement auprès des résidents.
 - Tout membre du personnel est tenu de porter un masque et un équipement de protection individuelle approprié s'il risque de s'exposer ou d'exposer d'autres personnes à une infection.
 - Les résidents peuvent demander à tout moment que le personnel porte un masque lors de la prestation des soins.
- Les foyers doivent fournir de l'équipement de protection individuelle aux membres du personnel, aux résidents, aux fournisseurs de soins et aux visiteurs essentiels.
- Les fournisseurs de soins, les visiteurs et les membres du personnel doivent surveiller s'ils présentent des symptômes et ne pas se rendre dans le foyer s'ils ne se sentent pas bien.

Vaccins et produits thérapeutiques



- Se faire vacciner contre la COVID-19 et contre la grippe est le meilleur moyen de se protéger et d'éviter des conséquences graves, comme l'hospitalisation.
 - Il est recommandé de recevoir le vaccin contre la COVID-19 six mois après la dernière dose ou la dernière infection à la COVID-19; il est possible de recevoir une dose dès trois mois après la dernière dose de vaccin contre la COVID-19 ou la dernière infection à la COVID-19.
- Les foyers ont l'obligation de proposer aux résidents de se faire vacciner contre la COVID-19 et contre la grippe. Ils sont également encouragés à proposer ces vaccins aux fournisseurs de soins.
- La vaccination simultanée contre la COVID-19 et contre la grippe est sans danger et encouragée.
- Les résidents de plus de 60 ans peuvent également se voir proposer le vaccin contre le VRS. Le vaccin contre le VRS doit être administré au moins 14 jours avant ou après le vaccin contre la COVID-19 ou contre la grippe.
- Les foyers sont encouragés à évaluer à l'avance si les résidents peuvent recevoir des médicaments antiviraux, comme le Paxlovid et le Tamiflu, pour le traitement des maladies respiratoires.

Gestion des éclosions



- Il incombe au bureau de santé publique local de déclarer l'apparition et la fin d'une éclosion.
- L'équipe du foyer chargée de la gestion des éclosions travaille avec le bureau de santé publique local pour mettre en œuvre des mesures face à l'éclosion, conformément aux directives du ministère de la Santé, par exemple le regroupement en cohortes, l'isolement et le port du masque.
- Bien que les foyers ne puissent pas empêcher les fournisseurs de soins essentiels de rendre visite à leurs proches, le bureau de santé publique peut imposer certaines restrictions aux visiteurs pour gérer l'éclosion.

Mesures relatives aux éclosions



Pendant une éclosion, des mesures supplémentaires de PCI peuvent être prises, notamment :

- Auto-isolement des résidents malades – la période d’isolement varie en fonction des différentes infections :
 - Période d’auto-isolement de 10 jours en cas d’infection à la COVID-19, avec possibilité de sortir de la chambre et de participer aux activités dans les aires communes au bout de 5 jours si les symptômes se sont améliorés et qu’il n’y a pas de fièvre, à condition de porter un masque bien ajusté en tout temps
- Contacts étroits entre personnes qui partagent une chambre :
 - Obligation de s’isoler, de porter un masque bien ajusté, de maintenir le plus possible la distance physique en dehors de la chambre et de ne pas se rendre dans d’autres aires du foyer ou interagir avec des résidents qui n’ont pas été exposés
 - Possibilité de mettre fin à l’isolement après un minimum de 5 jours, s’il n’y a pas de symptômes
 - Pas d’obligation d’auto-isolement pour les autres contacts étroits qui ne présentent pas de symptômes, mais respect des mesures de réduction des risques, comme le port du masque et le maintien de la distance physique, dans la mesure du possible

Mesures relatives aux éclosions (suite)



Pendant une éclosion, des mesures supplémentaires de PCI peuvent être prises, notamment :

- Utilisation accrue de l'équipement de protection individuelle, y compris port universel du masque
 - Regroupement en cohortes (groupes) en fonction de l'exposition à la maladie
 - Remplacement des activités en grands groupes par des activités en petits groupes ou à deux
 - Renforcement du nettoyage de l'environnement, notamment des surfaces fréquemment touchées
- ✓ Le ministère continue de surveiller les tendances, en collaboration avec le Bureau du médecin hygiéniste en chef, afin de déterminer si les mesures actuellement en vigueur dans les foyers de soins de longue durée doivent être modifiées.

Avez-vous des questions?

**Merci d'avoir participé à la séance
d'information d'aujourd'hui!**